



CONSEILS PRATIQUES AUX RESIDENTS

Chaque résident bénéficie à la Cité internationale des arts d'un atelier-logement personnel. La Cité rassemble aujourd'hui un peu plus de 320 ateliers-logements ; ceci entraîne des règles de vie commune (discrétion, bruit, règles de sécurité...), que nous vous remercions de bien vouloir respecter. Les conseils indiqués ci-dessous vous y aideront.

L'ensemble du personnel est disponible pour toute information complémentaire. Nous vous souhaitons un bon séjour à la Cité internationale des arts !

ATELIERS- LOGEMENTS

Les ateliers sont meublés et équipés. Le mobilier personnel n'y est pas admis. Les draps de lit sont fournis par la Cité internationale des arts à votre arrivée. Chaque résident est responsable du lavage de ses draps sur la durée de sa résidence.

PAIEMENT DES PRESTATIONS

Il s'effectue en début de mois à la Comptabilité (entresol du bâtiment A – site du Marais).

ENTRETIEN DE L'ATELIER

Pendant votre séjour, vous êtes chargé de l'entretien régulier de votre atelier ; le personnel de la Cité internationale des arts n'intervient pas. N'oubliez pas de faire dégivrer régulièrement votre réfrigérateur. Avant votre départ, nous vous demandons de bien vouloir enlever toutes vos affaires personnelles, toute nourriture et tout objet des placards, du débarras, du réfrigérateur. De manière générale, nous vous demandons de respecter l'état initial de votre atelier.

PRECAUTIONS DE VIE COMMUNE

Nous rappelons que les animaux sont interdits à la Cité. Il est impératif de ne plus avoir d'activité sonore entre 22 heures et 8 heures. En cas de non-respect de cette indication, le personnel de surveillance est habilité à vous demander de cesser de faire du bruit.

HYGIENE, SECURITE

Signalez à la réception les incidents que vous constatez dans les installations électriques ou sanitaires, la présence d'insectes (cafards ou blattes) etc. Le personnel de la Cité internationale des arts est chargé de résoudre ces problèmes.

La puissance installée dans votre atelier varie entre 2 et 3 Kwatts. Il est interdit de modifier les installations. Les plaques électriques doivent être correctement éteintes après utilisation, pour éviter les risques d'incendie.

Prenez connaissance, dès votre arrivée, des consignes d'incendie. En cas de problème, vous pouvez appeler la réception de jour comme de nuit.



CLE, FERMETURE

Vous pouvez disposer d'une seconde clé pour votre accompagnateur ou votre visiteur ; elle vous sera remise moyennant une caution.

Fermez à clé la porte de votre studio, même pendant la nuit lorsque vous dormez. Ne conservez jamais de sommes d'argent importantes dans votre studio.

En cas d'absence, ne mettez pas vos clés dans votre boîte aux lettres. Déposez-les, sous enveloppe à votre nom, à la réception où vous les trouverez à votre retour.

Le numéro de code des portes vous est indiqué à la réception. Ce code doit être communiqué le moins possible, pour des raisons évidentes de sécurité. Les portes piétonnières des bâtiments A et B (site du Marais) sont fermées à clé à partir de 22h pour raison de sécurité. Refermez-les à clé derrière vous, lorsque vous êtes rentré.

En cas d'oubli de votre clef, vous pouvez alerter le gardien de nuit dans le bâtiment A, en appuyant sur la sonnette « Appel de nuit ». Même chose pour vos visiteurs après 22h ; ils doivent en outre préciser le nom du résident auquel ils rendent visite.

Un membre du personnel peut être amené à entrer dans votre atelier pour raison de service. Si vous êtes absent, une note vous signalera son passage.

ASSURANCES

La Cité internationale des arts est assurée pour tous les risques où sa responsabilité est engagée. Une assurance habitation couvrant les risques divers (incendie, vol, etc.) est également inclus dans les prestations de chaque atelier.

Si vous n'êtes pas protégé par la Sécurité Sociale, vous devez souscrire une assurance-maladie.

COURRIER

Pour que votre courrier arrive rapidement, indiquez à vos correspondants l'adresse complète de la Cité internationale des arts :

Monsieur ou Madame ...

Cité internationale des arts

N° d'atelier

18, rue de l'Hôtel de Ville, 75004 PARIS, OU 24, rue Norvins, 75018 PARIS



TELEPHONE

Le numéro de téléphone de la Cité internationale des arts est le : 01.42.78.71.72

Sur le site du Marais, le standard vous passe les appels. En votre absence, il ne prend en note que les messages urgents de vos correspondants. Le gardien qui transmet les communications de 0 h à 7 h, s'absente dans la nuit pour effectuer des rondes de sécurité. Informez-en vos correspondants pour qu'ils renouvellent éventuellement leur appel.

Le téléphone qui est dans votre atelier, sur le site du Marais, vous permet de communiquer avec tous les résidents de la Cité internationale des arts en composant leur numéro d'atelier et avec l'Administration (pour contacter la Réception, faite le 9).

Les résidents peuvent, à leurs frais, obtenir une ligne privée. Il faut pour cela s'adresser à un opérateur de téléphonie.

COMMUNICATION

La Cité internationale des arts est à l'écoute des projets artistiques de tous ses résidents. Ainsi n'hésitez pas à nous informer de vos projets hors-les murs, nous pourrions alors diffuser l'information sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux.

N'oubliez pas de faire figurer le logo de la Cité internationale des arts et/ou la mention de votre résidence tout au long de votre présence à la Cité internationale des arts sur tout support de communication. Vous pouvez faire la demande du logo au service de communication.

Une newsletter adressée au résident est envoyée chaque semaine pour avoir toutes les informations sur les événements se déroulant à la Cité internationale des arts. Si vous notez un souci dans la réception, merci de vous adresser au service de communication de la Cité.

Contact : communication@citedesartsparis.fr

SALLES DE REPETITION

Plusieurs studios de répétition équipés de pianos ainsi que l'Auditorium équipé d'un orgue de 16 jeux peuvent être loués par les artistes en résidence. Informations à espaces@citedesartsparis.fr ou à la Réception (rez-de-chaussée, uniquement de 14h à 17h).

PIANOS

Pour tout problème concernant les pianos appartenant à la Fondation dans les ateliers-logements, vous adresser également à l'adresse espaces@citedesartsparis.fr.

PROGRAMMATION CULTURELLE

Pendant leur séjour, les artistes qui souhaitent organiser un projet artistique (concert, expositions, performances, etc.) dans l'un des espaces de la Cité internationale des arts peuvent prendre contact avec le service de programmation culturelle (programmation@citedesartsparis.fr). Tout projet fait l'objet d'un rendez-vous. La programmation peut être consultée sur le site www.citedesartsparis.fr.

ATELIERS PORTES OUVERTES / OPEN STUDIO

Les artistes peuvent organiser librement des « Portes ouvertes » de leur atelier-logement durant leur séjour à la Cité internationale des arts.

Cité internationale des arts

18, rue de l'Hôtel de Ville – 75180 Paris Cedex 04 • 24, rue Norvins – 75018 Paris
+33 (0)1 42 78 71 72 - www.citedesartsparis.fr



Pour connaître les modalités et la procédure pour organiser un open studio, merci de consulter le guide suivant : <http://bit.ly/openstudioprocedure2019>

**ATELIERS
GRAVURE &
SERIGRAPHIE**

Des ateliers de gravure et de sérigraphie sont ouverts aux artistes professionnels. Un four à céramique est disponible. Une participation aux frais est demandée.

Informations & réservations : espaces@citedesartsparis.fr

COURS DE FRANÇAIS

Des cours pratiques de langue française sont organisés deux fois par semaine dans le Café des Arts pendant deux heures. Le prix de ces leçons est fixé à 10€ par séance.

Informations & réservations à la Réception.

CARTES DE SEJOUR

Pour toute question, s'adresser au Secrétariat (1^{er} étage – Bâtiment A, site du Marais).

CARTES DE MUSEES

Tous les résidents peuvent bénéficier d'une carte permettant un tarif préférentiel pour les entrées dans la plupart des musées parisiens. Pour obtenir votre carte, merci de vous adresser à l'accueil (venir avec une photo d'identité).

INTERNET

Les résidents du site du Marais bénéficie d'une connexion internet incluse dans les prestations mensuelles. La société Wifirst assure une permanence en début de mois entre 18h et 20h dans le hall d'entrée du bâtiment A.

Les résidents du site de Montmartre ne bénéficient pas d'une connexion internet incluse. Pour toute question, merci de vous adresser à la Réception.

LAVERIE

Des machines à laver et à sécher le linge sont installées à plusieurs lieux sur les deux sites de la Cité internationale des arts. Pour acheter vos jetons, vous pouvez vous rendre à la Réception du site du Marais, ou directement à la laverie pour les résidents du site de Montmartre.

Tarif : 1 jeton lavage : 3 € / 1 jeton séchage : 2 €

VISITEURS

Si vous désirez héberger un parent ou un ami, même pour un séjour très court, vous devez, à la réception, remplir une demande au moins deux jours à l'avance, en précisant les dates d'arrivée et de départ de votre visiteur. Le lit sera mis en place le jour de son arrivée.

Un supplément proportionné à la durée de son séjour est à régler au moment de la demande : 129 € pour un séjour d'un jour à une semaine, 233 € pour un séjour de plus d'une semaine à un mois.

PARKING

Vous pouvez bénéficier d'une place de parking, selon disponibilité, vous devez pour ce faire remplir une fiche. La prestation mensuelle est de 147 €. Merci de prendre contact avec la Réception.

Les véhicules de vos visiteurs ne sont pas autorisés sur le parking.

ESPACES EXTERIEURS

Ils vous sont en principe régulièrement accessibles. Pour toute activité particulière (expositions ou autres), il est nécessaire d'avoir au préalable l'accord de l'Administration.

Cité internationale des arts

18, rue de l'Hôtel de Ville – 75180 Paris Cedex 04 • 24, rue Norvins – 75018 Paris
+33 (0)1 42 78 71 72 - www.citedesartsparis.fr



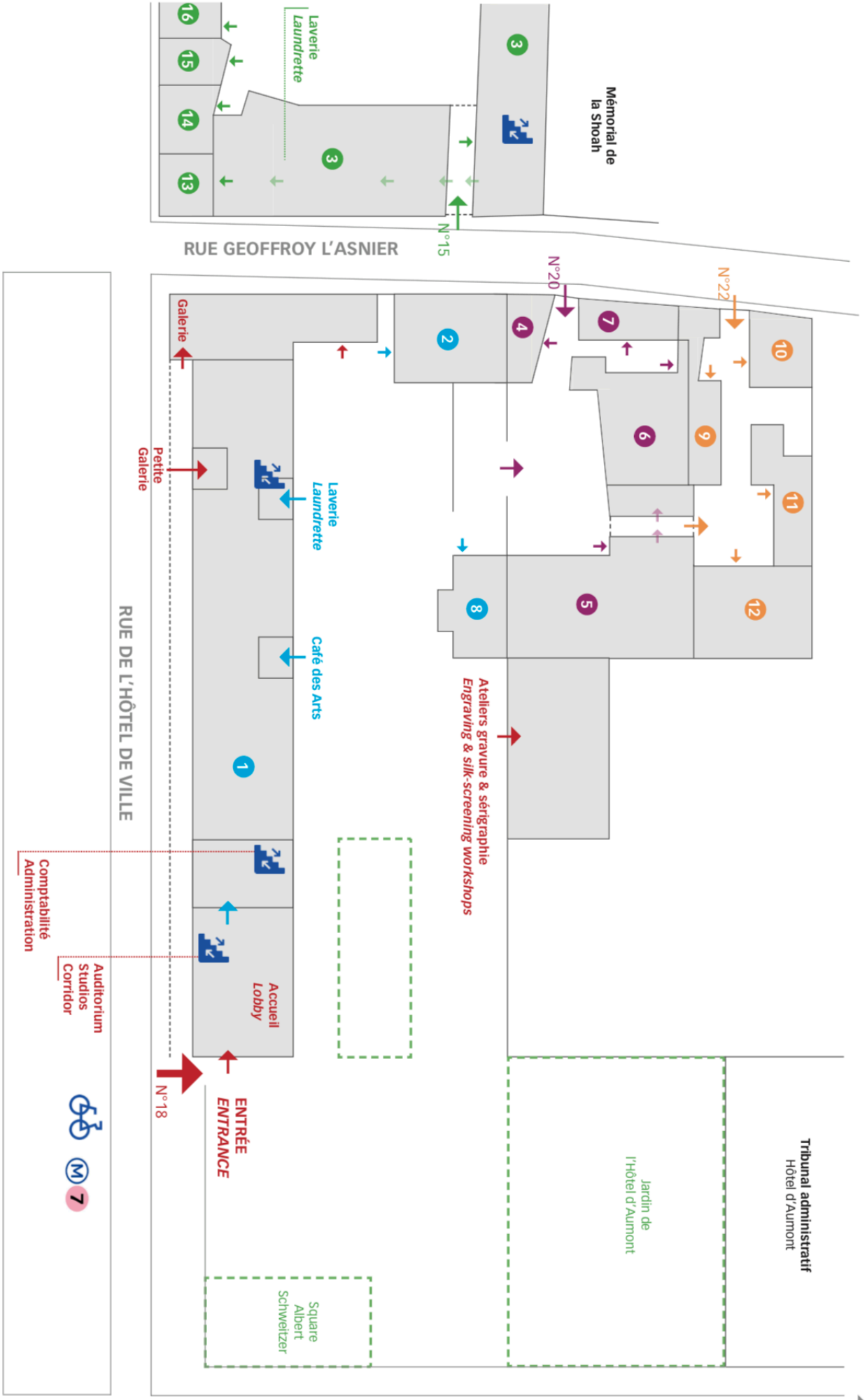
DEPART

Deux semaines avant le jour de votre départ, prenez contact avec la Réception pour fixer un rendez-vous pour l'inventaire de votre atelier. L'inventaire a lieu le jour de votre départ. Si vous êtes absolument obligé de quitter la Cité un samedi ou un dimanche, l'inventaire sera fait le vendredi précédent.

Pour faciliter l'inventaire, nous vous demandons de bien vouloir vider placards et réfrigérateur de vos affaires personnelles et de laisser l'atelier dans l'état où vous l'avez trouvé à l'arrivée.

Le dépôt de garantie sera remboursé dans la semaine qui suit votre départ par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces. N'oubliez pas de fournir un RIB avec le code IBAN complet ainsi que le code SWIFT (BIC) au service comptabilité.

N'oubliez pas de communiquer votre nouvelle adresse à la Réception afin que nous puissions faire suivre votre courrier pendant deux mois (pour les résidents du site de Montmartre, merci de voir avec les services de Laposte). Un espace est réservé à cet effet sur la feuille d'inventaire.



Bibliothèque Forney
Hôtel des Archevêques de Sens

Memorial de la Shoah

Tribunal administratif
Hôtel d'Aumont

Jardin de l'Hôtel d'Aumont

Square Albert Schweitzer

RUE GEOFFROY L'ASNIER

RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

RUE DES NONNAINS D'HYERES

Comptabilité
Administration

Auditorium
Studios
Corridor



Entrée au 18 rue HV
1 - Ateliers de 8001 à 8527
2 - Ateliers 1410-D à 1443-D

Entrée au 20 rue GL
4 - Ateliers 2010-A à 2019-A
5 - Ateliers 2001-B à 2030-B
6 - Ateliers 2005-C à 2037-C
7 - Ateliers 2040-D à 2043-D
8 - Ateliers 2051-E à 2059-E

Entrée au 22 rue GL
9 - Ateliers 2201-A à 2217-A
10 - Ateliers 2221-B à 2224-B
11 - Ateliers 2231-C à 2234-C
12 - Ateliers 2243-D à 2245-D

Entrée au 15 rue GL
13 - Ateliers 5011 à 5053
14 - Ateliers 5211 à 5251 + 5401
15 - Ateliers 5411 à 5451
16 - Ateliers 5611 à 5651